

Affaires familiales

Tarifs 2025/2026





Pierre Bell-Lloch
Maire de Vitry-sur-Seine

Édito

Chers parents,

La rentrée est arrivée et l'équipe du Service des Affaires familiales est à votre disposition comme tout au long de l'année.

Vous retrouverez, dans ce livret, les informations utiles concernant les outils mis à votre disposition. Ils sont pensés dans un souci de justice sociale et de modernisation des services municipaux rendus.

La tarification par quotient familial, revisitée chaque année, continue de garantir un égal accès aux activités d'étude, de restauration scolaire, de loisirs et séjours. Le portail numérique pensé pour l'usage des familles permet à chacune et chacun d'adapter son traitement des démarches, en ligne ou en présentiel. La facture mensualisée depuis l'an dernier vous permet de mieux planifier vos échéances. Enfin, pour la troisième année consécutive, les tarifs n'ont pas été augmentés.

Car à Vitry, nous réaffirmons chaque jour combien chaque jeune doit pouvoir bénéficier du meilleur pour grandir dans notre société.

Le 7 septembre, lors du forum de rentrée, sur la Place du marché, aux côtés de la vie associative et des sports, les services municipaux sont à votre disposition pour accueillir vos interrogations dédiées aux familles, jeunes et enfants.

Au plaisir de nos rencontres tout au long de l'année.

Les missions du Service des Affaires Familiales (S.A.F.)

Chaque année, le Service des Affaires Familiales (S.A.F.) vous accueille sur rendez-vous, pour toutes les démarches concernant :

- les inscriptions scolaires,
- le calcul du quotient familial,
- les bourses communales d'étude
- et pour toutes questions liées à la facturation des activités scolaires et périscolaires, des activités artistiques et des séjours vacances organisés par la Ville.

Les inscriptions scolaires

Campagne d'inscription à l'école maternelle : chaque année de janvier à avril, sur RDV au guichet du SAF, en vue de la rentrée scolaire en septembre.

Passage en école élémentaire automatique sans inscription pour les enfants déjà en maternelle à Vitry. Pour les nouvelles familles arrivant sur Vitry-sur-Seine, l'inscription s'effectue tout au long de l'année.

Dossiers à retirer au pré-accueil du SAF (Hôtel de Ville, zone verte, RDC) ou à télécharger directement sur le site internet de la ville www.vitry94.fr, démarche «*Inscrire mon enfant à l'école maternelle*»

Le quotient familial

Campagne de calcul du quotient familial : chaque année de mars à mai pour le QF de l'année scolaire suivante. Calcul du quotient familial à renouveler obligatoirement chaque année. Sa révision n'est pas systématique : sans une demande de renouvellement, le tarif maximum est automatiquement appliqué.

Dossiers à retirer au pré-accueil du SAF (Hôtel de Ville, zone verte, RDC) ou à télécharger sur le site internet de la ville www.vitry94.fr, démarche «*Calculer son quotient familial*»

Les bourses communales

Une bourse peut être accordée aux familles habitant Vitry depuis plus d'un an (hors hébergement), qui en font la demande, pour les enfants à charge fiscalement et qui fréquentent à la rentrée de septembre un établissement du 2nd degré (collèges, lycées) ou un établissement d'enseignement supérieur sous contrat avec l'Éducation nationale. L'attribution et le montant de la bourse sont déterminés en fonction des ressources du foyer, du niveau d'études suivies et de la nature de l'établissement.

Campagne de demande de bourse communale : chaque année de septembre à novembre, sur RDV au guichet du SAF. Dossiers à retirer au pré-accueil du SAF ou à télécharger sur le site internet de la ville www.vitry94.fr, démarche «*Demander une bourse de rentrée scolaire ou d'études*»

Informations pratiques

Prise de rendez-vous en ligne :

La prise de rendez-vous s'effectue directement sur le site Internet de la Ville dans « Démarches en ligne » :

<https://user.clicrdv.com/vitry-service-des-affaires-familiales>

Périodicité de la facturation des activités

La facturation des activités se fait mensuellement, le mois suivant de la période facturée.

Modalités de paiement des factures

Pour le paiement des factures, vous avez la possibilité de les régler en ligne sur le site suivant : www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web

Vous devez renseigner l'identifiant de la collectivité, en tapant 195 dans la case prévue à cet effet, puis indiquer la référence de la facture (dans l'encadré en haut à gauche de la facture).

Vous pouvez régler aussi les factures :

■ par prélèvement automatique (possible pour toutes les activités sauf les séjours vacances) : le mandat de prélèvement SEPA et le relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à prélever doivent être joints au dossier du quotient familial : site internet de la ville www.vitry94.fr, démarche «Calculer son quotient familial»

■ au guichet du Trésor Public, situé au 94-96 rue Victor-Hugo à Ivry-sur-Seine, par téléphone au 01-46-72-78-71 (taper 1)

■ ou chez un buraliste agréé avec le QR code sur la facture (CB ou espèces dans la limite de 300 euros) :

- LE GITANE – 110, avenue du-Colonel-Fabien - Vitry-sur-Seine
- MAXI-TABAC - 17B, avenue Maximilien-Robespierre - Vitry-sur-Seine
- LE FRANCE CIVETTE – 33, avenue Eva-Salmon - Vitry-sur-Seine
- LE FRANÇAIS – 25, avenue Lucien-Français - Vitry-sur-Seine
- LE REINITAS – 6, place Paul-Froment - Vitry-sur-Seine
- LE FONTENOY – 120, avenue Ernest-Havet - Vitry-sur-Seine
- LE TABARIOT – 2, rue Audigeois - Vitry-sur-Seine
- CAFÉ TABAC DE L'EMPIRE – 59, boulevard de Stalingrad - Vitry-sur-Seine
- CLAIR DE PLUME – 34, avenue Youri-Gagarine - Vitry-sur-Seine

Le portail famille vous simplifie la vie !

www.vitry94.fr/portailfamille

**Votre nouvel espace
privé en ligne pour
simplifier les démarches
et services proposés
aux familles vitriotes**

Une fois connecté avec
votre e-mail et mot de passe
personnels, le Portail famille vous permet de :

- Consulter et télécharger toutes les factures de la famille
- Payer les factures sur internet par CB, grâce à l'interface PayFIP
- Retrouver les messages des services de la Ville dans votre boîte de réception
- Accéder aux données personnelles de votre famille (nom, adresse, téléphone, e-mail, etc.) pour faire le point sur les informations enregistrées
- Accéder à la carte de quotient familial de votre famille

Si vous n'avez pas encore de mot de passe, vous pouvez en créer un en cliquant sur le bouton «se connecter» puis sur «mot de passe oublié» et en saisissant votre e-mail.

Un e-mail vous sera envoyé avec un lien vous permettant de générer un nouveau mot de passe.

Une fois connecté, vous pouvez naviguer sur le portail et profiter de tous les services proposés.

Le Portail Famille sera enrichi dans les années à venir par de nouveaux services dématérialisés.

Tuto en vidéo, scannez-moi !

ou sur vitry94.fr, démarche
ou accès rapide «Portail famille»



Les tarifs

Accueil périscolaire en maternelle

Chaque école maternelle de Vitry organise un accueil des enfants avant et après la classe, pendant lequel des animateurs des centres de loisirs maternels proposent des activités d'éveil ludiques adaptées aux rythmes et besoins des enfants de 2 à 6 ans.

Heures et jours d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
7h à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Le tarif journalier s'applique lorsque l'enfant participe à l'accueil du matin et du soir de la même journée. Ce tarif dégressif s'effectue automatiquement et apparait sur la facture sur l'activité d'accueil du soir.

**Inscription auprès
des animateurs
dans les écoles.**

Tranches	Q.F.	Prix journalier	Prix journalier matin	Prix journalier soir
1	1 à 70	0,37 €	0,18 €	0,28 €
2	71 à 136	0,76 €	0,37 €	0,57 €
3	137 à 196	1,42 €	0,67 €	1,19 €
4	197 à 256	2,36 €	0,84 €	1,84 €
5	257 à 299	2,45 €	1,08 €	1,96 €
6	300 à 342	2,65 €	1,20 €	2,07 €
7	343 à 402	3,15 €	1,49 €	2,41 €
8	403 à 467	3,45 €	1,70 €	2,57 €
9	468 à 534	3,76 €	1,92 €	2,73 €
10	535 à 599	4,62 €	2,21 €	3,05 €
11	600 à 662	4,67 €	2,47 €	3,31 €
12	663 à 725	5,09 €	2,69 €	3,60 €
13	726 à 803	5,52 €	2,91 €	3,92 €
14	804 à 1000	5,97 €	3,17 €	4,22 €
15	1001 à 1500	6,11 €	3,24 €	4,32 €
16	1501 à 2000	6,17 €	3,27 €	4,37 €
17	+ 2000	6,23 €	3,30 €	4,42 €
Tarif hors commune		7,56 €	4,02 €	5,34 €

Les tarifs

Accueil du matin en élémentaire

Dans chaque école élémentaire de Vitry, un accueil des enfants avant la classe est organisé par les animateurs des centres de loisirs.

Heures et jours d'ouverture :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 7 h à 8 h 30,

En période scolaire et pendant les petites vacances (Toussaint, Noël, Février, Pâques).

Tarif journalier : 1,05 €

Inscription auprès de
l'animateur responsable
de l'accueil dans
l'établissement.



Études dans les écoles élémentaires

Après la classe, entre 16 h 30 et 18 h 30, les enfants des écoles élémentaires ont la possibilité de fréquenter l'étude. Un enseignant ou un étudiant se charge d'aider les enfants à apprendre leurs leçons.

Deux horaires de sortie sont possibles : 18h ou 18h30.

Tarif journalier : 1,61 €

Inscription
auprès du chef
de l'établissement
scolaire.

Les tarifs

Restaurant scolaire

Dans chaque école maternelle et élémentaire de Vitry, un restaurant scolaire permet aux enfants de déjeuner dans l'enceinte de leur établissement. Les repas sont conçus avec la participation d'une diététicienne et de parents volontaires qui veillent à la qualité et à l'équilibre nutritionnel des menus.

Les repas sont facturés au nombre de repas consommés pendant le mois.

Pour les enfants allergiques avec un projet d'accueil individualisé (PAI) et munis d'un panier repas complet, il est institué une réduction de 50% pour chaque enfant concerné. Les familles doivent se faire connaître auprès du coordinateur enfance famille.

**Inscription
auprès du chef
de l'établissement
scolaire.**

Q.F.	LE REPAS
1 à 70	0,62 €
71 à 136	1,09 €
137 à 196	1,68 €
197 à 256	2,37 €
257 à 299	2,63 €
300 à 342	2,76 €
343 à 402	3,03 €
403 à 467	3,46 €
468 à 534	3,67 €
535 à 599	4,11 €
600 à 662	4,52 €
663 à 725	4,88 €
726 à 803	5,26 €
804 à 1000	5,53 €
1001 à 1500	5,81 €
1501 à 2000	5,95 €
+ 2000	6,09 €
Tarif hors commune	7,30 €



Les tarifs

Centres de loisirs maternels et primaires

Le mercredi

En période scolaire, cette activité fonctionne :

- Le mercredi de 7h à 18h30 en maternelle
- Le mercredi de 8h30 à 18h30 en élémentaire

(Possibilité d'inscrire l'enfant à l'accueil du matin de 7h00 à 8h30 : voir tarif page 7).

Elle est facturée au nombre de jours de présence.

Q.F.	TARIF MERCREDI (repas+ activités)
1 à 70	1,63 €
71 à 136	2,19 €
137 à 196	3,39 €
197 à 256	4,66 €
257 à 299	5,16 €
300 à 342	5,48 €
343 à 402	6,08 €
403 à 467	6,97 €
468 à 534	7,75 €
535 à 599	8,64 €
600 à 662	9,46 €
663 à 725	10,27 €
726 à 803	11,16 €
804 à 1000	11,66 €
1001 à 1500	12,10 €
1501 à 2000	12,32 €
+ 2000	12,54 €
Tarif hors commune	14,63 €

**Inscription dans
les centres auprès
des animateurs.**



Pendant les vacances scolaires

Horaires d'ouverture

- En maternelle : de 7h à 18h30
- En élémentaire : de 8h30 à 18h30

(Possibilité d'inscrire l'enfant à l'accueil du matin de 7h00 à 8h30 : voir tarif page 7).

Tout dépassement d'horaire le soir sera facturé.

Q.F.	TARIF JOURNALIER
1 à 70	1,63 €
71 à 136	2,19 €
137 à 196	3,39 €
197 à 256	4,66 €
257 à 299	5,16 €
300 à 342	5,48 €
343 à 402	6,08 €
403 à 467	6,97 €
468 à 534	7,75 €
535 à 599	8,64 €
600 à 662	9,46 €
663 à 725	10,27 €
726 à 803	11,16 €
804 à 1000	11,66 €
1001 à 1500	12,10 €
1501 à 2000	12,32 €
+ 2000	12,54 €
Tarif hors commune	14,63 €

L'inscription se fait directement sur le centre le premier jour des vacances scolaires. Si votre enfant participe régulièrement au centre de loisirs du mercredi, vous n'aurez aucune démarche supplémentaire à effectuer. Dans les autres cas, **vous devrez impérativement vous munir du carnet de santé de votre enfant et de l'assurance extra-scolaire.**

Votre enfant présente un trouble de santé (allergie, maladie chronique...) et/ou handicap ?
Contactez le coordinateur Enfance-Famille, au 01-46-82-80-66, qui pourra vous orienter ou vous proposer des aménagements spécifiques pour les temps périscolaires et extrascolaires, selon les besoins de votre enfant.

Inscription dans les centres auprès des animateurs

Les tarifs Centres de loisirs de quartier primaires et pré-adolescents

En période scolaire, cette activité fonctionne :

- Tous les jours (sauf le mercredi) de 17h00 à 19h00 et propose de l'accompagnement scolaire
- Le mercredi de 9h00 à 18h00 (pas de repas hormis les jours de pique-nique) pour les primaires et de 13h30 à 18h00 pour les pré-adolescents

En période de vacances scolaires, cette activité fonctionne du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (pas de repas hormis les jours de pique-nique).

Adhésion annuelle par enfant : 2 euros

Tarif par activité (sortie) : 2 euros

La participation aux activités donnera lieu à une facturation annuelle.



Inscription dans les centres auprès des animateurs

Les tarifs

Classes d'environnement

Facturation établie après le séjour de l'enfant, en fonction du nombre de jours sur le centre et payable en deux fois.

- réduction de 30 % pour le départ d'un 2^e enfant de la même fratrie au cours de la même année scolaire,
- réduction de 50 % pour le 3^e enfant dans les mêmes conditions.

Q.F.	Tarif journalier
1 à 70	5,12 €
71 à 136	5,63 €
137 à 196	8,03 €
197 à 256	10,96 €
257 à 299	12,12 €
300 à 342	12,67 €
343 à 402	14,65 €
403 à 467	17,10 €
468 à 534	19,47 €
535 à 599	22,04 €
600 à 662	25,03 €
663 à 725	27,22 €
726 à 803	29,60 €
804 à 1500	32,22 €
1501 à 2000	33,64 €
+ 2000	35,05 €
Tarif hors commune	39,73 €



Les tarifs

Centres de vacances

- ♦ séjours à la mer, à la campagne, à la montagne,
- ♦ séjours linguistiques, à l'étranger,
- ♦ séjours pour les familles.

Les dates et les destinations sont communiquées dans les catalogues vacances diffusés sur le site de la ville : www.vitry94.fr/vacances

Séjours enfants et jeunes - tarif journalier

Q. F.	TARIF 1 • séjours hiver pour les 4/5 ans • séjours automne, printemps et été pour les 4/11 ans	TARIF 2 • séjours hiver en France pour les 6/11 ans • séjours printemps et été en France pour les 12/14 ans	TARIF 3 • séjours hiver en France et linguistiques pour les 12/17 ans • séjours printemps et été en France pour les 15/17 ans	TARIF 4 • séjours itinérants et à l'étranger pour les 12/17 ans
1 à 70	12,50 €	16,30 €	17,10 €	18,50 €
71 à 136	13,80 €	18,09 €	18,92€	20,47 €
137 à 196	15,17 €	20,24 €	21,88€	23,58 €
197 à 256	16,08 €	21,16 €	23,70 €	25,51 €
257 à 299	16,63 €	22,48 €	24,89 €	26,72 €
300 à 342	17,12 €	23,10 €	25,32 €	27,41 €
343 à 402	17,82 €	24,12 €	26,70 €	28,75 €
403 à 467	19,75 €	26,44 €	28,90 €	30,93 €
468 à 534	21,30 €	28,82 €	31,99 €	34,43 €
535 à 599	24,09 €	31,69 €	36,85 €	39,76 €
600 à 662	28,49 €	34,47 €	40,10 €	43,00 €
663 à 725	31,00 €	37,38 €	43,67 €	46,45 €
726 à 803	33,74 €	40,59 €	47,35 €	50,61 €
804 à 1500	36,64 €	44,25 €	51,41 €	54,83 €
1501 à 2000	38,20 €	46,14 €	53,59 €	57,16 €
+ 2000	39,75 €	48,02 €	55,77 €	59,49 €

Séjours Familles - tarif journalier (pension complète)

Q. F.	TARIF 1 Séjours familles printemps à partir de 16 ans et +	TARIF 2 Séjours familles printemps enfant de 2 à 15 ans	TARIF 1 Séjours familles hiver et été à partir de 16 ans et +	TARIF 2 Séjours familles hiver et été enfant de 2 à 15 ans
1 à 335	21,28 €	15,90 €	27,40 €	19,88 €
336 à 503	26,85 €	19,28 €	31,69 €	24,14 €
504 à 672	28,55 €	22,91 €	36,43 €	28,62 €
673 à 1500	32,66 €	27,13 €	41,61 €	33,88 €
1501 à 2000	34,95 €	29,03 €	44,52 €	36,25 €
+ 2000	37,23 €	30,92 €	47,43 €	38,62 €

Cours municipaux artistiques (EMA)

Les écoles municipales artistiques proposent aux enfants et aux adultes de nombreuses disciplines autour de la danse, la musique et les arts plastiques.

Tarifs annuels

Q.F.	cours collectifs (danse, formation musicale et arts plastiques)	cours individuels (instruments)*	cours éveil artistique (pépinière)
1 à 70	25,02 €	35,13 €	19,02 €
71 à 136	48,84 €	68,84 €	34,45 €
137 à 196	84,68 €	119,87 €	58,88 €
197 à 256	129,27 €	163,93 €	90,61 €
257 à 299	149,59 €	189,41 €	104,67 €
300 à 342	166,35 €	210,81 €	119,64 €
343 à 402	186,73 €	237,29 €	130,74 €
403 à 467	225,42 €	290,21 €	158,49 €
468 à 534	252,91 €	323,44 €	177,85 €
535 à 599	305,62 €	361,26 €	195,28 €
600 à 662	326,77 €	415,67 €	230,79 €
663 à 725	379,94 €	451,25 €	250,41 €
726 à 803	386,13 €	491,34 €	272,42 €
804 à 1000	427,38 €	537,76 €	302,85 €
1001 à 1500	465,86 €	586,17 €	330,06 €
1501 à 2000	486,83 €	612,55 €	344,92 €
+ 2000	507,79 €	638,93 €	359,77 €
hors commune	586,89 €	730,60 €	442,19 €



*cours individuels (instruments) : ce tarif comprend le cours individuel d'instrument ainsi que les cours collectifs de formation musicale et d'ensemble.

Renseignements et dates d'inscription sur le site des EMA : <https://ema.vitry94.fr/> et à l'accueil des EMA : 71 rue Camille-Groult, 01 55 53 14 90

Coordonnées utiles

Services de la Mairie de Vitry-sur-Seine

2 avenue Youri-Gagarine

94400 Vitry-sur-Seine

- **Service des Affaires Familiales**

Téléphone : 01 46 82 84 14

Courriel : accueilsaf@mairie-vitry94.fr

- **Secteur Séjours et Initiatives des Écoles**

Téléphone : 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24

Courriel : vacances@mairie-vitry94.fr

- **Coordination Enfance-Famille**

Téléphone : 01-46-82-80-66

Ecoles Municipales Artistiques

71, rue Camille-Groult

94400 Vitry-sur-Seine

Téléphone : 01 55 53 14 90

Courriel : ema.accueil@mairie-vitry94.fr

Trésor Public

Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine

94-96 rue Victor-Hugo

94200 Ivry-sur-Seine

Téléphone : 01-46-72-78-71

Courriel : sgc.ivry-sur-seine@dgifp.finances.gouv.fr

Département du Val-de-Marne

Espace des solidarités - Vitry-sur-Seine

27, avenue Maximilien Robespierre

94400 Vitry-sur-Seine

Téléphone : 01 46 82 16 17

Formulaire de contact : <https://www.valdemarne.fr/contact?nid=28864>

Éducation Nationale

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne

Immeuble Saint-Simon

68, avenue du Général de Gaulle

94011 Créteil cedex

Téléphone : 01 45 17 60 00 - 01 45 17 60 02

Calendrier des vacances scolaires en centres de loisirs maternels et primaires

■ Rentrée des classes

Lundi 1^{er} septembre 2025.

■ Vacances de la toussaint

Du lundi 20 octobre au samedi 1^{er} novembre 2025.

Reprise des cours le lundi 3 novembre 2025.

■ Vacances de Noël

Du lundi 22 décembre 2025 au samedi 3 janvier 2026.

Reprise des cours le lundi 5 janvier 2026.

■ Vacances d'hiver

Du lundi 23 février au samedi 7 mars 2026.

Reprise des cours le lundi 9 mars 2026.

■ Vacances de printemps

Du lundi 20 avril au samedi 2 mai 2026.

Reprise des cours le lundi 4 mai 2026.

■ Pont de l'ascension

Du 14 au 17 mai 2026.

Reprise des cours le lundi 18 mai 2026.

■ Vacances d'été

Fin des cours le samedi 4 juillet 2026.